



CABINET
Service communication

vendredi 5 juin 2015

POLLUTION CONSTATÉE SUR LE RHÔNE ENTRE TARASCON ET ARLES

Une pollution importante a été constatée par des agents de la police de l'eau de la DREAL Rhône-Alpes sur une portion de la rive gauche du Rhône située entre Tarascon et Arles.

Ces agents ont constaté qu'une nappe de matières en suspension était accumulée sur le pourtour d'une barge de travaux du Symadrem, et à la sortie du rejet d'eau pluviale dit "La Roubine du Roy ». Ces matières en suspension très compactes autour des travaux, étaient encore très visibles mais largement diluées en aval. Il n'a pas été constaté de mortalité piscicole.

Avec l'appui matériel de Voies Navigables de France, la remontée du Rhône par les agents de la police de l'eau a permis d'établir qu'un problème d'épuration provenant d'une entreprise est à l'origine de la pollution.

Une inspection conjointe du service Police de l'eau de la DREAL Rhône-Alpes et du service des installations classées de la DREAL PACA a eu lieu ce jeudi 4 juin sur le site, en présence de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). L'incident à l'origine de la pollution est maintenant circonscrit.

Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a signé ce jour un arrêté préfectoral prescrivant la mise en place des moyens pour rétablir rapidement le fonctionnement normal de la station de traitement des eaux usées de l'entreprise et la surveillance approfondie du rejet et du milieu.

Les différentes analyses menées dans ce cadre devront permettre de confirmer l'absence d'impact important de cette pollution visuelle sur le milieu aquatique et sur la vie piscicole.